



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 juin 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à Mme NADAL, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme FELICIAGGI à M. CAU, M. DELIPERI à M. ARESU.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélie MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 juin 2017

Délibération N°2017/150

Programme 2017 d'acquisition de véhicules techniques et légers

M. le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a élaboré un programme 2017 concernant l'achat de véhicules, estimé en fonction des besoins des services, de leur activité et du nécessaire renouvellement du matériel vétuste ne répondant plus aux exigences de leur utilisation.

Ces acquisitions portent sur des véhicules techniques et véhicules légers utilisés par les différents services de la ville avec une forte concentration à la D.G.A. Proximité et services à la Population qui concentre les services techniques de proximité (propreté urbaine, espaces verts, voiries et éclairage public).

La présente délibération programme l'acquisition du matériel pour un coût total de **599 734.50 Euros HT**:

<u>Nature</u>	<u>Quantité</u>	<u>Montant Unitaire H.T.</u>	<u>Global H.T</u>
Véhicule électrique de type utilitaire 5 places.	1	27 000.00 €	27 000.00 €
Véhicules de type utilitaire 2 places	5	20 900.00 €	104 500.00 €
Camions plateau avec 2 bennes par camion pour le service des espaces verts	2	48 000.00 €	96 000.00 €
Camion plateau pour le service des festivités	1	40 000.00 €	40 000.00 €
Véhicules de type citadine	3	14 600.00 €	43 800.00 €
Camion fourgon pour le service voirie	1	37 000.00 €	37 000.00 €
Camion fourgon pour le service voirie	1	27 200.00 €	27 200.00 €
Laveuse – Aspiratrice pour la propreté urbaine	1	214 000.00 €	214 000.00 €
Scooter 125 cm3	5	2 046.90 €	10 234.50 €
		Total	599 734.50 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

<u>Collectivités</u>	<u>Taux en %</u>	<u>Montant € H.T.</u>
C.T.C.	40	239 893.80 €
Conseil Départemental 2A	35	209 907.06 €
Ville d'Ajaccio	25	149 933.64 €
Ensemble	100	599 734.50 €

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au Budget 2017

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le programme d'achat 2017 de véhicules;
- D'adopter le plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale et du Conseil Départemental de Corse du Sud.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 juin 2017,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme 2017 d'achat de véhicules pour un montant de **599 734.50 Euros HT:**

<u>Nature</u>	<u>Quantité</u>	<u>Montant</u>	<u>Global</u>
		<u>Unitaire H.T.</u>	<u>H.T</u>
Véhicule électrique de type utilitaire 5 places.	1	27 000.00 €	27 000.00 €
Véhicules de type utilitaire 2 places	5	20 900.00 €	104 500.00 €
Camions plateau avec 2 bennes par camion pour le service des espaces verts	2	48 000.00 €	96 000.00 €
Camion plateau pour le service des festivités	1	40 000.00 €	40 000.00 €
Véhicules de type citadine	3	14 600.00 €	43 800.00 €
Camion fourgon pour le service voirie	1	37 000.00 €	37 000.00 €
Camion fourgon pour le service voirie	1	27 200.00 €	27 200.00 €
Laveuse – Aspiratrice pour la propreté urbaine	1	214 000.00 €	214 000.00 €
Scooter 125 cm3	5	2 046.90 €	10 234.50 €
		Total	599 734.50 €

ADOPTE

Le plan de financement :

<u>Collectivités</u>	<u>Taux en %</u>	<u>Montant € H.T.</u>
C.T.C.	40	239 893.80 €
Conseil Départemental 2A	35	209 907.06 €
Ville d'Ajaccio	25	149 933.64 €
<u>Ensemble</u>	100	599 734.50 €

AUTORISE M. le MAIRE,

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget 2017

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170626-2017_150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017
Publication : 28/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

